

min de fer du Pacifique, l'amélioration des canaux et des ports, le gouvernement libéral saura être plus sage que le ministère conservateur, tout en travaillant au progrès du pays. Tous les libéraux suivant M. Laurier, désirent un chemin du Pacifique aussi ardemment que les conservateurs; en outre, ils vont se mettre immédiatement à l'œuvre, afin d'améliorer le plus rapidement possible nos communications par eau.

Sir John A. MacDonald succéda à M. Laurier, il félicita chaleureusement le moteur et le second de l'adresse pour l'habileté et l'éloquence qu'ils venaient de montrer dans leur discours.

Il n'admet pas tous les avancés de M. Moss; mais il oublie ces divergences d'opinion, en considération du patriotisme dont il fait preuve. M. Moss ne croit pas à la rupture du lien qui nous unit à l'Angleterre et il combat cette indépendance perfide qui serait le prélude de l'absorption du Canada par les Etats-Unis. En parlant ainsi, M. Moss s'est montré bon patriote et doit recevoir l'approbation de tous les membres.

Sir John approuve M. Laurier quand il dit que les libéraux Canadiens ressemblent plutôt aux libéraux de l'Angleterre qu'à ceux de France, et il félicite ce monsieur de s'être prononcé de bonne heure sur cette question, c'est là le gage d'un bel avenir pour les libéraux, car en se mettant, dès le début, d'accord avec tous les membres de cette chambre, ils donnent une magnifique espérance pour leurs succès futurs.

Il annonce ensuite au ministère, que, quoiqu'en ait dit la rumeur, il y aura une opposition vigoureuse et que cette opposition remplira ses devoirs avec fermeté, mais sans aigreur et sans esprit de faction. Cependant si l'opposition actuelle manquait à sa mission, le pays ne sera pas en danger, puisque le moteur de l'adresse a promis d'être là pour faire l'office de censeur.

Le chef de l'opposition désapprouve la manière dont le premier ministre a annoncé au pays la politique de son gouvernement; il dit qu'en agissant ainsi, M. MacKenzie a adopté une mesure contraire à la constitution. Il a peut-être voulu imiter M. Gladstone, mais il doit savoir que la presse et le peuple anglais ont généralement désapprouvé la conduite de M. Gladstone.

Oa a parlé du déficit, et l'on a dit que le ministère libéral n'en est pas responsable, cependant personne ne peut nier que les dépenses faites par la dernière administration sont parfaitement justifiables. Pour remédier au mal on veut choisir entre deux moyens: augmenter les taxes et montrer plus d'économie. La Chambre attend avec impatience que le ministère des finances explique comment il se propose d'agir.

Quant au vote au scrutin, Sir John A. MacDonald s'y est toujours opposé d'après ce principe que tout homme est responsable et qu'il ne doit pas se cacher aux yeux du public. Il sait que, suivant toute probabilité, ce mode de votation sera adopté, cependant il ne pense pas qu'il puisse prévenir la corruption électorale et les émeutes. "On a vu, dit-il, en Angleterre, dans les dernières élections, les émeutes devenir beaucoup plus nombreuses que par le passé. Néanmoins, il pourrait arriver, que dans certaines localités, le vote au scrutin secret, empêchât les Gouvernements et les officiers provinciaux d'exercer une influence indue comme cela a eu lieu dans le passé.

"Nous devons, dit-il encore, une grande reconnaissance à nos courageux volontaires. Je crois que l'armée volontaire est une armée réelle et non pas seulement sur le papier. Quoique la plupart de nos soldats soient hors des rangs, ils

n'en conservent pas moins leur adresse et leur discipline, et, dans l'occasion, ils pourraient nous rendre de grands services. Je pense donc que notre milice est une force vraiment effective et imposante."

Sir John entame la question du chemin du Pacifique et des négociations de Washington. Au sujet du chemin du Pacifique, il faut une politique pleine de calme et de réflexion. C'est une des questions les plus sérieuses qui se soient jamais présentées, elle touche de près à l'existence future de la Puissance et elle peut décider des destinées du Canada. Aussi n'exige-t-il aucune déclaration immédiate sur ce point.

Il désire que les négociations entamées avec le Gouvernement de Washington soient couronnées de succès, et il reconnaît avec M. Laurier que, si le ministère peut obtenir le renouvellement du traité de réciprocité il aura bien mérité de la patrie. L'Hon. Monsieur, envoyé à Washington dans ce but, est un homme de zèle et d'initiative; mais il craint que le désir de remplir sa mission ne lui fasse faire des concessions préjudiciables aux intérêts du Canada. Le Gouvernement canadien devrait donc se réserver le droit de ratifier ou d'annuler les arrangements que ce monsieur pourra faire.

Les autres parties de l'Adresse ne contiennent rien de nouveau, c'est le programme de l'ancien ministère sans modifications et elles obtiendront l'approbation des deux côtés de la Chambre.

L'Hon. M. MacKenzie parle ensuite. Il ne trouve rien à reprendre au discours de Sir John A. MacDonald. Il espère que M. Brown, délégué à Washington pour négocier le traité de réciprocité, réussira dans sa mission.

M. Masson dit que le discours du Trône est remarquable non pas pour ce qu'il renferme, mais pour ce qu'il ne renferme pas. "J'avais compris, dit-il, que ces discours devaient toucher à tous les sujets importants soulevés durant les vacances du Parlement." Cependant tel n'a pas été le cas, on n'a pas même fait mention de Manitoba, de la Colombie, de l'Administration de la Justice, de l'Industrie, des Ecoles du Nouveau-Brunswick.

On devait désavouer le bill des Ecoles; la Chambre l'avait demandé, les ministres actuels l'avaient demandé, pourquoi le désaveu n'a-t-il pas été donné. M. Masson n'a pas l'intention de critiquer l'administration, mais il veut amener au plus tôt la solution de cette difficulté. D'après sa conduite passée en Chambre il a le droit de faire cette demande.

M. Masson ne croit pas à l'avenir du Chemin du Pacifique, d'après les vues de la présente administration.

Mais de toutes les questions oubliées dans le discours du Trône, la plus importante est, sans contredit, celle de l'amnistie promise à Manitoba. Elle comporte les plus sérieuses conséquences et la Chambre peut être assurée que jamais la paix et la tranquillité ne seront assurées tant qu'elle ne sera pas résolue.

On veut nommer une commission d'enquête, afin de s'assurer si l'amnistie a été promise. Il n'en voit point l'utilité, car le Gouvernement doit posséder toutes les informations nécessaires; il a eu quatre mois pour se les procurer, et s'il n'est pas assez renseigné, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Puisque le Canada a conclu un arrangement avec le Nord-Ouest il doit accorder l'oubli du passé, d'autant plus que les troubles ont été occasionnés par la faute du Canada lui-même.

L'Hon. M. Dorion répondit au député de Terrebonne: il somma M. Masson d'apporter ses preuves et dit que si